



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20240611-2024_11-DE

Recu le 13/06/2024

Publiée le 13/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14

présents : 12

votants : 14

L'an deux mille vingt quatre

Le 11 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 07 Juin 2024

Secrétaire de séance : Anaïs SARDAN

PRESENTS : M Mes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Daniel MAURIE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Philippe BOISSON a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX
Stéphane ALVES DE MATOS a donné procuration à Eric CHERON.

OBJET : Créations et
suppression d'emplois

Madame la Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu de la liste 2024 des agents promouvables à l'avancement de grade fourni par le CDG, Madame la Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe au profit d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 01/10/2024. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de la catégorie hiérarchique C.
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe au profit d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à compter du 12/06/2024. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de la catégorie hiérarchique C.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés.

Madame la Maire propose de modifier le tableau des effectifs, comme suit, à compter du 12/06/2024 pour intégrer les créations et la suppression demandées :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES (Catégorie C)	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre emploi Adjoint administratif :				
- Adjoint administratif Principal de 2 ^e Cl.	35 h	1	1	SECRETAIRE MAIRIE
- Adjoint administratif	35 h	1	1	ACCUEIL
Cadre emploi Agent de maîtrise				
- Agent de maîtrise Principal	35 h	2	2	2 ESPACES VERTS
- Agent de maîtrise	35 h	1	0	1 CUISINE
- Agent de maîtrise	35h	1	1	1 ESPACES VERTS
Cadre emploi Adjoint technique				
- Adjoint technique principal 1 ^o Cl	35 h	2	2	1 ECOLE 1 ESPACES VERTS
- Adjoint technique principal 1 ^o Cl	33 h	1	1	1 ECOLE
- Adjoint technique principal 2 ^o Cl	35 h	1	1	1 ESPACES VERTS
- Adjoint technique	28 h 30	1	1	1 ECOLE
Cadre emploi A.T.S. Ec. Mat. Ppal 1^o Cl	31 h 30	1	1	1 ECOLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de Madame la Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 12/06/2024,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 12 juin 2024
Pour extrait certifié conforme

P/o Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX
M le Premier Adjoint, Eric CHERON

